

ABONNEMENT:
Pour l'année.... 12s-6d.
six mois... 6s-3d.
(payable d'avance.)
non compris les frais de
Poste.

Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition l'abonnement sera de 15s. payable par semestre. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre, et de payer ce qu'ils doivent.

A Montréal, on s'abonne chez E. R. Fabre, écrivain, rue St. Vincent.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry, No. 14. }

L'AMI DE LA RELIGION

ET DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par { JACQUES CREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
{ STANISLAS DRAFEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.
Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
Chaque insertion subséquente, le quart du prix.
Au-dessus de dix lignes 4d. la ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

Les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, franc de port, à STANISLAS DRAFEAU et Cie., Rue St. Famille, Côte De Léry, No. 14.

Québec, Vendredi, 18 Aout, 1848.

BUREAU DU JOURNAL
Côte De Léry No. 14.

PENSÉES

Sur le Christianisme.

PAR M. DROZ.

CLERGE.

XLVI.—D'où viendrait l'exemple du détachement des biens de la terre, s'il ne venait du clergé? La langue n'a pas d'expressions trop fortes pour indiquer à quel point les ecclésiastiques doivent porter le désintéressement. Dieu ne leur a-t-il pas commandé de compter sur lui seul pour être vêtus et nourris?

Plus un clergé néglige ses intérêts temporels, plus l'autorité politique doit être empressée d'y pouvoir. Qu'on délivre les ecclésiastiques de l'embaras et de la honte de recevoir un casuel; qu'ils puissent donner quelques secours; et ne soient jamais réduit à en accepter. On aime à voir le gouvernement se montrer libéral quand il s'agit d'exécuter de grands travaux qui répandront l'aisance; mais il est aussi des intérêts d'un autre ordre. N'oublions pas d'ailleurs, combien ils contribuent à diminuer la misère, ces pasteurs dont les conseils et les soins rendent les hommes plus laborieux, plus économes, plus capables de donner de bons exemples à leurs enfants. Voilà des secours que réclame l'économie politique. Ses espérances seront vaines, si l'on ne change pas les mœurs des ouvriers et des fabricants dont j'ai parlé: or, il est évident qu'une grande part, dans cette œuvre difficile, ne peut appartenir qu'aux ministres de la religion. Quand on cherche les moyens de rendre plus fructueuses leurs leçons, ce n'est pas d'eux qu'on s'occupe, c'est de l'intérêt social.

Je désire que le clergé soit pauvre, mais qu'il le soit volontairement. Un prêtre, ses revenus fussent-ils très-considérables, n'a droit qu'à sa subsistance; tout ce qui est au-delà, il en est le dépositaire et le distributeur.

De ces observations je ne conclus pas qu'on doive rendre opulent le clergé, pour exciter sa bienfaisance; on courrait grand

risque de produire un effet tout contraire; et je ne sais comment on regretterait sa prétendue opulence d'autrefois. De grandes richesses existaient sous son nom, mais il n'était pas riche. D'énormes revenus se partageaient entre des prélats et des hommes dont la plupart n'étaient abbés que de nom; le clergé, la masse du clergé, était pauvre. Que Dieu garde nos descendants de voir renaitre cette étrange opulence! Formons des vœux pour que celui qui revêt les fonctions ecclésiastiques ne puisse jamais avoir d'autre motif que de contribuer à répandre l'amour de Dieu et des hommes.

XLVII.—Quelquefois des familles, pieuses, sont désolées parce qu'un de leurs enfants s'abandonne à des rêves mystiques, s'exalte, et leur annonce la volonté de les quitter pour se consacrer au Seigneur. En général, le meilleur remède vient alors d'un digne prêtre qui sait calmer la jeune imagination, éclairer un esprit qui se trouble: sa présence ramène la paix sous le toit paternel.

Une ardeur qui s'égare peut porter des hommes fougueux ou atrabilaires à provoquer des résolutions dangereuses, à inspirer le mépris du respect filial. Enlever un enfant à ses parents est une spoliation plus coupable encore que celle qui frustrera de la fortune d'un moment ses héritiers légitimes. Un des plus saints devoirs des évêques, est de préserver leurs diocèses des excès d'un zèle aveugle que la religion condamne, et qui fournirait à l'impiété ses moins mauvaises armes.

Les plus belles fonctions que l'homme puisse remplir sont celles de prêtre. Respirer sans cesse l'amour de Dieu et des hommes, consacrer sa vie entière à le répandre dans les cœurs, c'est habiter déjà le ciel, quoi qu'on marche encore sur la terre. Assurément toute fonction sociale a besoin que celui qui l'exerce soit animé de cet amour. Quel vrai magistrat ne sent pas ce qu'il y a de sacré dans la rigide et calme intégrité avec laquelle il doit prononcer sur la fortune, la vie, l'honneur de ses

semblables? L'administration n'a pas, comme la justice, un sanctuaire; cependant un digne administrateur voit toujours des maux à soulager, des améliorations à faire; et s'il remplit ses devoirs, il mérite d'être béni par la reconnaissance publique. Sans passer en revue tous les états de la société, les services rendus par le médecin: me frappent: il ne pourrait guérir les maladies du corps, s'il ne connaissait les maladies de l'âme. Que de chagrins n'a-t-il pas adoucis! que d'espérances courageuses n'a-t-il pas réveillées! que de secrets versés dans son sein y mourront! Mais les fonctions du prêtre sont les plus difficiles, ainsi que les plus saintes; et sous un rapport, elles sont effrayantes. Quelle perfection elles exigeraient pour être complètement remplies! Elles imposent de tels sacrifices et de tels devoirs, qu'aucun autre état ne demande une vocation aussi éprouvée, une détermination aussi libre de toute suggestion étrangère et de toute illusion intérieure. Même après les plus sages précautions prises pour s'examiner et s'éclairer lorsque le moment solennel de prononcer le serment irrévocable approche, je doute qu'il y ait courage humain qui ne soit ébranlé.

Je connais plusieurs hommes qui, après avoir fait de brillantes études, se distinguaient dans d'honorables carrières, et qui les ont quittées pour embrasser l'état ecclésiastique. Je ne doute pas qu'on verra de plus en plus s'accroître la nombre de ces prêtres qui joignent à une vocation éprouvée une instruction étendue et la connaissance des hommes: Rien ne peut contribuer davantage à donner au clergé sa juste nécessaire influence, et à faire aimer la religion en l'offrant sous ses véritables traits. On s'était accoutumé jadis à cette grande erreur que l'état ecclésiastique est un état comme un autre; aujourd'hui des idées plus sérieuses, plus justes, sont répandues.

Quelques-uns des observations précédentes réveillent pour moi un souvenir qui sans doute a peu d'importance, je le retracerai cependant. Un homme fort estimable